

CONCLUSION

Le nombre d'établissements et sociétés composant le portefeuille public est resté relativement stable. Les principales extensions ont concerné les prises de participation de la Caisse de Dépôt et de Gestion.

Globalement et malgré le renchérissement des prix des produits énergétiques et l'abandon des créances des agriculteurs qui ont impacté négativement les résultats de l'Office National de l'Electricité et du Crédit Agricole du Maroc, les indicateurs économiques, financiers et sociaux des Entreprises Publiques ont enregistré des progrès sensibles démontrant la justesse des actions d'assainissement et de restructuration menées les années passées.

Des réformes institutionnelles et des restructurations opérationnelles, sans précédent, ont touché les Institutions Financières Publiques et tout particulièrement le Crédit Agricole du Maroc et le Crédit Immobilier et Hôtelier.

Le développement de la contractualisation des rapports entre l'Etat et les Entreprises Publiques a contribué à une meilleure visibilité sur les programmes d'investissement et à l'instauration de la culture de performance et d'évaluation des résultats.

Concernant la gestion déléguée des services publics, la loi n° 54-05 de mars 2006, dote le Maroc, pour la première fois, d'un cadre légal unifié, transparent, précisant les obligations et les droits des partenaires et donnant une visibilité et une sécurité aux investisseurs nationaux et étrangers.

Ces acquis doivent être consolidés par la mise en œuvre de nouvelles actions en vue de poursuivre la dynamique de développement et de réforme et des programmes spécifiques devraient être menés pour rétablir les équilibres financiers de certaines entreprises encore en difficulté.

De même, il sera nécessaire de parachever de l'externalisation des Caisses Internes de Retraite et optimiser les programmes d'investissement de certaines Entreprises Publiques capitalistiques en relation avec leur endettement.

A ce titre, de nouvelles restructurations seront à engager dans les secteurs de l'électricité, de l'eau et des phosphates, des Partenariats Public Privé sont à développer et un nouveau potentiel de privatisation, de gestion déléguée et d'ouvertures de capital d'Entreprises Publiques sera être exploré notamment dans les secteurs marchands et d'infrastructures.

Parallèlement, l'objectif d'optimisation du rendement du portefeuille public et sa leur contribution au Budget Général de l'Etat sera constamment recherché tout en consolidant les principes de gouvernance et de transparence.

